



Déclaration préalable
CTSD Collèges « Mesures de carte »
Lundi 8 mars 2021

Madame l'Inspectrice d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Malgré l'augmentation des effectifs annoncée et malgré l'annulation de deux suppressions, c'est un solde négatif de 6 postes d'enseignants 2nd degré qui annoncera la rentrée prochaine, au-delà du solde de -3 postes annoncé lors de la DHG.

Une discipline est particulièrement touchée : les **Lettres Modernes** avec 6 suppressions.

La raison de ces suppressions est simple : la forte augmentation des heures supplémentaires avec un taux imposé à 9,4 % qui oblige de trop nombreux collègues à devoir faire un complément de service, 117 au total.

Ainsi, 16 collègues y sont contraints alors même que les apports sont inférieurs ou égaux aux besoins dans leur discipline, ce que nous dénonçons.

Nous retrouvons également trop de situations avec des compléments de service sur 3 voire 4 établissements, y compris dans des disciplines où les trajets vont rendre l'exercice du métier très compliqué.

D'autres compléments de service sont particulièrement éloignés, ce qui est inquiétant pour les enseignants contraints à de nombreuses heures de trajet et à la fatigue que cela engendre (en **Éducation Musicale** sur **Senonches / Auneau / Chateaudun / St Prest**)

Certains établissements sont particulièrement touchés par ces mesures de carte scolaire, même ceux de REP ou REP+, où la difficulté du métier se fait le plus sentir, comme les collèges **Taugourdeau** et **Louis Armand** de Dreux, **Mainvilliers** et **Victor Hugo**.

Il est complexe de réellement prévoir la rentrée étant donné le flou qui règne encore sur divers établissements :

- **Auneau** et **Gallardon** avec une modification de sectorisation non encore fixée ;
- **Hélène Boucher** et **Jean Moulin** (et sûrement d'autres) avec l'ouverture de ce nouvel établissement et donc des effectifs non encore clairement déterminés.

Comme vu lors du GT, nous souhaiterions avoir une clarification sur l'attribution des heures de chorale.

Au niveau des créations de poste, là encore, de nombreuses situations demanderaient à être revues. L'UNSA-Éducation renouvelle la demande de création de poste en :

- Histoire-géographie à **Zola** ;
- Anglais à **Nogent-le-Roi** et à **St Prest** ;
- Lettres Modernes à **Toury**.

Enfin, en cette journée de rentrée dans ce département qui fait partie des 23 sous surveillance accrue, nous souhaiterions connaître les modalités mises en œuvre pour lutter davantage contre la Covid-19 :

- les tests salivaires : Pour quels élèves ? Quand et par quels personnels ? Il est évident que cette campagne de tests ne relève pas de la compétence des enseignants. L'Unsa Education l'a déjà rappelé à notre ministre et n'acceptera en aucun cas qu'il soit demandé aux enseignants de les pratiquer.

- la vaccination des personnels de l'Éducation Nationale : seront-ils reconnus prioritaires ?

Merci de votre attention.